

BULLETIN NOVEMBRE 2018

*Merci
Hanspeter*

Informations du comité

À l'occasion de l'Assemblée générale du 5 mai 2018 à Thoune, notre association a pris congé de Hanspeter Grossniklaus, Unterseen, et lui a exprimé sa profonde gratitude pour les dix années de remarquable collaboration au sein du comité.

Mme Esther Richard, présidente du conseil de la paroisse réformée évangélique de Spiez, a été élue pour le remplacer au comité. Et c'est Mme Heidi Haas qui a été désignée pour lui succéder à la vice-présidence.

Nous tenons à remercier ici Mmes Richard et Haas d'avoir accepté d'assumer ces responsabilités additionnelles.



Aus- und Weiterbildung
Kirchgemeindesekretariat

Enquête sur la formation et le perfectionnement du secrétariat de paroisse

L'enquête sur la formation et le perfectionnement dans le domaine gestion et administration des paroisses a été achevée le 31 octobre 2018.

Tout d'abord, l'association des paroisses tient à exprimer sa gratitude aux nombreux participants qui ont pris le temps de remplir le questionnaire. Le groupe de travail a beaucoup apprécié également les nombreuses prises de position personnelles, qui ont donné une image plus détaillée des souhaits et des besoins des paroisses. Il est actuellement en train d'évaluer les réponses. Il va sans dire que nous vous informerons des résultats en temps opportun.

HRM 2

MCH2 et nouvelle loi sur les Églises

À partir du 1er janvier 2019, les paroisses devront tenir leurs comptes selon le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Cette transition est impérative.

Les comptables ont été formés en conséquence dans le courant de cette année par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

Lors de cette transition, il faudrait déjà tenir compte de l'obligation de créer des unités d'imputation, en vertu des dispositions de la nouvelle loi sur les Églises, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020. Vous trouverez des informations utiles à ce sujet sur notre [site Web](#). Harmonisées avec l'OACOT, ces dernières seront complétées au besoin.

Pour vous soutenir encore mieux dans la pratique, nous prévoyons d'établir, en collaboration avec l'OACOT, deux nouvelles listes des questions les plus fréquentes, avec les réponses correspondantes :

- a) Questions relatives au MCH2 (compétence OACOT)
- b) Questions relatives à la création (compétence ADP) des unités d'imputation

Des liens réciproques vers ces listes seront insérés sur les sites de l'ADP et de l'OACOT.

La compilation des questions sera réalisée par un groupe d'experts composé de comptables des quatre paroisses pilotes, d'un représentant des vérificateurs des comptes et d'un délégué de l'entreprise Finances Publiques SA ; le groupe sera placé sous la direction de M. Christian Meier, paroisse de Belp.

Ces listes seront vraisemblablement prêtes en janvier 2019 et seront complétées au fur et à mesure.

En outre, le Bureau des affaires ecclésiastiques, conjointement avec l'entreprise Ecoplan SA, les Églises nationales et l'ADP, va créer un système de saisie des services bénévoles que nos paroisses fournissent en faveur de la société civile et que l'État reconnaît comme prestations appréciables en argent. Ce système constitue un complément à la création des unités d'imputation.

En prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Églises, nous entendons vous inviter à différentes réunions d'information à la fin de l'automne 2019.



Les paroisses sur Internet et leur connexion avec les sites Web des communes politiques

La présence sur la Toile des paroisses est en général fraîche et actuelle. Il n'en reste pas moins que les non-initiés ont souvent de la peine à trouver une paroisse sur Internet, car les désignations des sites ne correspondent pas à ce qui est usuel.

Les personnes qui recherchent un lien sur le site de la commune politique risquent également d'être déçues, car soit il est inexistant, soit il est bien caché. Ce problème se présente souvent lorsqu'une paroisse dessert plusieurs communes politiques. D'où notre recommandation: **vérifiez votre présence sur Internet! Est-il facile de vous trouver?** Votre adresse postale, un numéro de téléphone et une adresse électronique figurent-ils sur la page d'accueil ou faut-il passer par une rubrique Contact ou Secrétariat pour trouver ces informations? Les communes importantes pour vous ont-elles un lien vers votre paroisse sur leur site? Si tel n'est pas le cas, faites le nécessaire pour que cette liaison soit établie et accordez-leur la réciprocité.



Prochaine Assemblée générale 2019

Notre prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu **le samedi 11 mai 2019 à Langenthal**. Nous sommes heureux que la directrice de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, **la conseillère d'État Evi Alleman, ait accepté de faire un exposé sur le rapport entre l'Église et l'État à la lumière de la nouvelle loi sur les Églises.**

Nous vous invitons à réserver cette date dès à présent.